



Souillure de la voie publique par épanchement d'urine

Par **aif_hix**, le **18/03/2009** à **20:20**

Bonjour, Bonsoir, rn rn voila il m'est arrivé une situation un peu particulière, au mois de septembre, alors que mes amis et moi faisions un pique nique sur le champ de mars, une envie soudaine me pris, malheureusement n'ayant pas de toilette à proximité, je décida de me réfugier derriere un buisson, une fois terminé, deux hommes en civil, se mirrent à courir vers moi, et me drèssèrent un procès verbal pour le motif ci dessus. rn L'amende est arrivé au domicile de mes parents (en Bretagne) 8 mois après, d'ou un appel de mon père complètement furieux qui refuse de payer l'amende. rn Malheureusement je suis étudiant et sans ressources (pas de bourses car l'organisme ne prends pas en comptes le nombre d'enfants à charge pour mes parents (qui font des études aussi) mais le revenu , trop moyen de mes parents). rn Bref, tout ça pour dire qu'à l'heure actuelle, je me retrouve dans l'impossibilité complète de payer l'amende. De plus il est difficile pour moi de cumuler un emploi (étudiant infirmier) . rn Alors puis-je faire un recours devant le procureur en expliquant ma situations et donc faire sauter l'amende? rn rn Merci d'avance

Par **frog**, le **18/03/2009** à **20:46**

Non. Et le non-paiement ne fera qu'augmenter les sommes dues. rn rn Enfin, que des mecs en civils n'aient pas de meilleure affaire à se mettre sous la dent me désole... V'la la course au chiffre... :-/